Commune de **JASNEY - 70800**

**COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025**

***Présents****: GEROME Jean Daniel, GARRET Laurent, BORONT Mickaël, BLEU Sylvain, COLLAS Josette, KUENY Stéphane, TALGUEN Manon*

***Excusées****: GACON Anne, HUGUENOT Yvette, RAPENNE Emilie, ROBERT Aude.*

***Secrétaire de séance***: *GARRET Laurent*

La séance est ouverte à 20h30

1. **Décisions modificatives budgétaires :**

* Budget Assainissement : Les dépenses imprévues ne devant pas dépasser 7,5% des dépenses réelles, une réduction des dépenses imprévues en fonctionnement **(fixées à 352€)** et en investissement **(fixées à 929€)** est appliquée pour le budget.
* Budget communal : Suite à une erreur d’imputation d’une dépense de **7 400 €** (travaux du SIED) au budget primitif, une correction est nécessaire pour inscrire cette somme dans un autre chapitre budgétaire.

1. **Stérilisation des chats errants** :

A ce jour, **19 chats errants** ont fait l’objet d’une stérilisation ou d’une castration.

Le conseil délibère pour **indemniser les frais de déplacements des deux personnes de la commune chargées d’emmener les chats à la clinique vétérinaire**. Ils seront remboursés sur une base **de 0,41€ du kilomètre**.

1. **Caution prêt Association Foncière**:

L’Association Foncière demande une garantie d’emprunt **pour un prêt de 45 000 €** sur 96 mois au taux de 2,93% qu’elle a contracté pour la réfection des chemins ruraux dont elle a la charge. Le conseil municipal délibère favorablement pour que la **commune se porte garante de cet emprunt.**

1. **Urbanisme** :

Les prestations d’Ingénierie 70 concernant les actes d’urbanisme (certificat d’urbanisme, permis de construire, …) sont facturées à la commune selon un barème défini. Par délibération, le conseil municipal apporte une précision dans ce domaine. Dorénavant, la commune ne prendra en charge que **la 1ère instruction d’un acte d’urbanisme**. Si les pièces manquantes ne sont pas transmises à temps par le pétitionnaire, **celui-ci devra s’acquitter du montant de la 2ème instruction** nécessaire de l’acte d’urbanisme concerné.

1. **Questions diverses** :

* **Une zone humide située à Varigney** pourra constituer la compensation nécessaire à la construction de la future station d’épuration. Des travaux seront nécessaires avant son acquisition par la commune (1,2 ha). **Le dossier est en cours d’instruction à la DDT**.
* Les manifestations locales de la Fête Nationale auront lieu **le Dimanche 13 Juillet au soir**.

La séance est levée à 21h45.